

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1252 du 16/10/2023**

Arrêté du 12 octobre 2023

ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-CORSE

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge une administratrice de l'État du deuxième grade de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Corse.

Date d'application : 18/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-CORSE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU DEUXIÈME GRADE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-CORSE**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

chargeant une administratrice de l'État du 2<sup>ème</sup> grade  
de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Corse

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET  
DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu le décret du 3 octobre 2023 portant nomination (Direction régionale des Finances publiques).

**ARRÊTE**

**Article premier**

M<sup>me</sup> Marylène GAUCHER, administratrice de l'État du deuxième grade, Directrice-adjointe de la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Corse, est chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Corse en remplacement de M. Ludovic ROBERT.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 18 octobre 2023.

**Article 3**

L'intéressée dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 OCTOBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756